

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ EST**

**Direction en charge : Pôle Ressources / Finances**

**Attribution du marché public de fournitures courantes et de services :  
expérimentation collective et traitement des déchets alimentaires**

Le 5 juillet 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 29 juin 2023 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, à Civens, à la salle La Civensoise (Civens).

**Présents** : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Catherine PALMIER, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Christian BLANCHARD, Mme Maryvonne MOUNIER, M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, M. Jean-Marc GALLEY, M. Claude MONDESERT, M. Mathieu MOURAGNE, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Philippe MIKHAILOFF, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Jérôme BRUEL, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, Mme Régine TERRAILLON, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, Mme Ghislaine DUPUY, M. Jean-Luc LAVAL, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, M. Christophe LALLEMAND, Mme Valérie TISSOT, Mme Véronique CHAVEROT

**Pouvoirs** : M. Pierre VERICEL donne pouvoir à M. Christophe GUILLARME, Mme Sylvie DELOBELLE donne pouvoir à M. Claude MONDESERT, Mme Mireille GIBERT donne pouvoir à M. Georges REBOUX, M. Henri BONADA donne pouvoir à M. Dominique RORY, M. Gilbert GRATALOUP donne pouvoir à Mme Ghislaine DUPUY, Mme Catherine RIOUX donne pouvoir à Mme Brigitte CHANCRIN, M. Bertrand VALLA donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS

**Absents remplacés** : M. Patrick MATHIEU remplacé par M. Jérémie TROTTEY, M. Jean-François RASCLE par Mme Laila GAUTHIER, M. Bruno CHALAYER par Mme Estelle VIRIN

**Absents excusés** : M. Georges SUZAN, Mme Catherine POMPORT, M. Laurent THOMAS

**Secrétaire de séance** : M. Serge PERCET

<b>Nombre de membres en exercice : 71</b>
<b>Nombre de membres présents : 58</b>
<b>Nombre de membres supplées : 3</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 7</b>
<b>Membres absents non représentés : 3</b>
<b>Nombre de votants : 68</b>
<b>Nombres de vote</b>
<b>POUR : 68</b>
<b>CONTRE :</b>
<b>ABSTENTIONS :</b>
<b>NPPAV :</b>

## **RAPPEL et REFERENCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment en ses articles L 2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à R 2161-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu le rapport d'analyse technique des offres rédigé par le Service Gestion et Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes,

Vu le rapport d'analyse en date du 16 juin 2023,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 juin 2023,

## **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

La Communauté de Communes de Forez-Est dispose de la compétence collecte et traitement des déchets, et à ce titre, assure les services correspondant à cette compétence sur l'ensemble de son territoire. Selon les objectifs de la loi AGEC, le tri des déchets alimentaires devra être généralisé à l'ensemble du territoire national d'ici fin 2023. La CCFE a validé son schéma de gestion des biodéchets et donne la priorité au compostage.

Néanmoins, pour les particuliers de certains centres-bourgs ou logements collectifs qui ne disposent pas de jardin et quelques petits producteurs professionnels, il est nécessaire de mettre en place et expérimenter une collecte spécifique. Elle permettra à ces usagers d'avoir une solution de tri à la source des déchets alimentaires. Ils seront valorisés par compostage industriel ou méthanisation, ce qui diminuera la quantité de déchets enfouis sur le site de la SATROD à Roche-la-Molière,

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 05 mai 2023 au BOAMP et le 05 mai 2023 au JOUE. Cet avis avait pour objet la passation du marché public de fournitures courantes et de services relatif à l'expérimentation de la collecte et du traitement de déchets alimentaires,

La consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L 2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique.

La date de remise des offres était fixée au 02 juin 2023 à 12h00.

La CCFE a reçu 4 plis des entreprises suivantes :

Date de mise en ligne : 13/07/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230711-20230130507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

- Suez RV Centre Est (cette entreprise a procédé à un dépôt dématérialisé remplacé)
- BM ENVIRONNEMENT
- BM FAMILY

## CONTENU

Lors de sa séance du 21 juin 2023, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les candidatures et les offres reçues, a pris connaissance du rapport d'analyse établi par les services de la CCFE.

Lors de cette séance, elle a attribué le marché public à la société BM ENVIRONNEMENT ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères et des sous-critères définis dans le règlement de la consultation, pour un montant total estimatif (tel que résultant du Détail Quantitatif et Estimatif (DQE)) de 189 985,80 € HT.

## VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché public de fournitures courantes et de services relatif à l'expérimentation de la collecte et du traitement de déchets alimentaires, à la société BM ENVIRONNEMENT pour un montant total estimatif (tel que résultant du DQE) de 189 985,80 € HT,
- Autoriser Monsieur Le Président de la CCFE à signer le marché public correspondant, et toute décision nécessaire à son exécution,
- Autoriser Monsieur Le Président de la CCFE à notifier le marché public de fournitures courantes et de services relatif à l'expérimentation de la collecte et du traitement de déchets alimentaires, à la société BM ENVIRONNEMENT, titulaire du marché,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

M. Didier BERNE



Le secrétaire de séance

M. Serge PERCET



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant ou exerçant à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal »

042-200065894-20230711-20230130507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Date de mise en ligne : 13/07/2023